

[Note d'information : "À l'école et au collège, les enfants en situation de handicap constituent une population fortement différenciée scolairement et socialement" \[1\]](#)

LE LAIDIER, Sylvie/MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE. DEPP (DIRECTION DE L'ÉVALUATION, DE LA PROSPECTIVE ET DE LA PERFORMANCE), [Note d'information](#) [2] n° 4 du février 2015, 4 p.

Les enfants en situation de handicap sont pour la plupart scolarisés en milieu ordinaire et pour moitié en classe ordinaire. Le ressenti des familles vis-à-vis de l'école est globalement positif, malgré une minorité de mécontents plus forte que parmi les autres parents d'élèves. Presque tous les parents rencontrent au moins une fois par an un enseignant de leur enfant ; ils sont toutefois nombreux à méconnaître les aménagements pédagogiques dont il bénéficie. Les familles sont plus souvent monoparentales et défavorisées, les mères ayant dû réduire ou arrêter leur activité pour les besoins de l'enfant.

### Liens

[1] <https://www.inshea.fr/fr/content/note-dinformation-%C3%A0-l%C3%A9cole-et-au-coll%C3%A8ge-les-enfants-en-situation-de-handicap-constituent>

[2] <http://www.education.gouv.fr/cid85962/a-l-ecole-et-au-college-les-enfants-en-situation-de-handicap-constituent-une-population-fortement-differenciee-scolairement-et-socialement.html>